

Maturité spécialisée travail social (MSTS)



Séance d'information à l'intention des élèves de 3^e année ECG
jeudi 4 décembre 2025

But de la formation

Le titre *Maturité spécialisée travail social* donne accès à la procédure d'admission (régulation) de la 1^{ère} année *Bachelor* à la Haute école de travail social (HETS) pour une formation qui mène aux professions suivantes :

Assistante
(conseillère) sociale,
assistant (conseiller)
social

Animatrice
socioculturelle,
animateur
socioculturel

Éducatrice sociale,
éducateur social

Conditions d'admission

obtention du certificat d'école de culture générale dans l'option spécifique préprofessionnelle "travail social" (ou OSP "socio-éducative" jusqu'à juin 2023), avec une moyenne au dixième de 4,0 au minimum dans les disciplines de l'OSP

validation de 4 semaines de stage préalable à 100% effectuées après l'obtention du certificat, dans le domaine social au sens large

conclusion d'un contrat de stage dans une seule institution d'action sociale de 27 semaines à 90% dans le domaine social, à débiter entre le 31 août et le 14 septembre 2026

Durée et contenus de la formation

formation d'un an

stages et expériences professionnelles d'une durée totale de **31 semaines**

- stage **préalable** : 4 semaines à 100%
- stage **encadré** : 27 semaines à 90%

13 demi-journées de cours théoriques et ateliers dispensés par la HETS et l'ECG

un travail de maturité spécialisée (TMsp)

31 semaines d'expérience professionnelle

Avant la MS (été 2026)



Stage préalable
(4 semaines)

Pendant la MS



Stage encadré
(27 semaines)

Les deux stages devront être validés par l'ECG le **23 juin 2026**.

Aucun stage, qu'il soit préalable ou encadré, ne pourra être validé après cette date.

Durée des stages en fonction du taux d'activité

Stage préalable		
100 %	40 heures hebdomadaires	4 semaines
80-90 %	32-36 heures hebdomadaires	5 semaines
75 %	30 heures hebdomadaires	6 semaines
Stage encadré		
90 %	36 heures hebdomadaires	27 semaines
80 %	32 heures hebdomadaires	30 semaines
75 %	30 heures hebdomadaires	32 semaines

Stage préalable: 4 semaines à 100%

Objectifs : effectuer une **expérience professionnelle** à plein temps dans la continuité (adaptation, endurance, aptitude à assumer une vie professionnelle au quotidien), **vérifier** ce que représente le métier sur le terrain et confirmer le projet de formation.

- à effectuer dans le domaine du social au sens large
- un seul lieu de stage préalable
- à partir de la fin des examens de certificat (mi-juin 2026) et jusqu'au 14 août 2026

Le stage devra être validé par l'ECG le 23 juin 2026.

Stage encadré 27 semaines à 90%

Les activités professionnelles du stagiaire s'inscrivent dans **l'action sociale**: prise en charge, relation d'aide et accompagnement de personnes (résident.e.s, usagers.ères, etc).

Les institutions pédagogiques ou du domaine de la petite enfance **ne conviennent pas**, sauf si elles ont pour mission première l'accueil des personnes à besoins spécifiques.

L'encadrement du stage doit être réalisé par une **personne diplômée** dans le domaine du social.

L'ECG **valide le choix de l'institution** par le biais d'un formulaire à rendre au/à la doyen.ne de l'ECG **au plus tard le 23 juin 2026**.

Le **référént de l'institution** évalue et, le cas échéant, valide le stage encadré. La non validation du stage implique un **échec définitif** à la Maturité spécialisée travail social.

Formulaire pour le stage encadré

Les tâches confiées au stagiaire doivent relever du travail social.

Le stage peut commencer avant le 31 août mais l'on ne comptera les semaines qu'à partir de cette date.

Le stage ne peut en aucun cas commencer après le 14 septembre.

ECOLE DE CULTURE GENERALE

Année 2026 – 2027

MATURITE SPECIALISEE TRAVAIL SOCIAL FORMULAIRE POUR LE STAGE SPECIFIQUE ENCADRE

CE DOCUMENT EST À REMETTRE EN MAINS PROPRES A LA PERSONNE RESPONSABLE DES MSTs DE CHAQUE ECG, SUR RENDEZ-VOUS DÈS QUE POSSIBLE ET **AU PLUS TARD LE 23 JUIN 2026**.

Élève

Nom : Prénom :

Institution

Nom :

Adresse :

Tél. :

Email de l'institution (ou direction) :

Action sociale (précisez la nature) :

Prestataires de l'institution (type, âge) :

Types de tâches confiées au stagiaire (précisez-en les caractéristiques du métier de travailleur social) :

Le stage peut avoir lieu hors du canton de Genève, mais un tel stage doit satisfaire à des critères d'exigence précis et faire l'objet d'une demande particulière à la direction de l'ECG.

Stage encadré

Adresse du lieu de stage :
(si différente de celle-ci dessus)

Période prévue du stage encadré:

Début (au plus tôt à partir du 31 août et au plus tard le 14.09.2026) :

Fin (cette date peut varier lorsqu'une prolongation du stage est nécessaire) :

Taux d'activité¹ en % : 90% 80% 75% Nombre d'heures hebdomadaires¹ :

(=27 semaines) (=30 semaines) (=32 semaines)

¹ Le temps dédié au TMsp n'est pas comptabilisé dans ces chiffres

Nombre de semaines de vacances prévues dans la période du stage (le temps de vacances n'est pas inclus dans les 27 semaines) :

Il est vivement recommandé d'ajouter deux semaines de vacances au milieu du stage. Les vacances et les congés doivent être compensés pour parvenir à un total effectif de 27 semaines.

Salaire du stagiaire :

rémunération indemnité montant (*indication facultative*) :

Formulaire pour le stage encadré

Veiller à ce que l'institution complète bien cette partie.
La formation du référent est l'un des critères essentiels de la validation d'un stage encadré.

Ce n'est pas parce qu'une institution a signé l'accord de partenariat que le stage est automatiquement validé.
Ce n'est pas parce qu'une institution n'a pas encore signé l'accord de partenariat que le stage ne peut pas être envisagé.
L'accord pourra et devra être signé dans un deuxième temps pour que le stage soit validé.

En acceptant d'accueillir un/une stagiaire MSTs dans votre institution, vous vous engagez à :

- avoir signé ou signer l'accord de partenariat avec la DGESII;
- attribuer la charge de référent-e de terrain à une personne qualifiée selon les critères indiqués ci-dessous (diplôme et expérience minimale requise). Une vérification des titres peut être exigée à tout moment;
- permettre au/à la référent-e de terrain de réaliser un encadrement qui correspond aux exigences de la MSTs pour chaque élève (encadrement quotidien sur le lieu de stage, organisation de moments d'échange individuels et hebdomadaires, participation aux 4 quadripartites, supervision des objectifs spécifiques au stage, etc.). La 1^{re} quadripartite aura lieu le 7 octobre 2026 (13h-17h à l'ECG Henry-Dunant) = présence obligatoire de la référente ou du référent de terrain à cette séance.
Pour tous les nouveaux référents et les nouvelles référentes de terrain, une séance d'information obligatoire aura lieu le 8 septembre 2026 à 17h en visioconférence ;
- garantir de ne pas dépasser un taux d'activité de 90% (soit 36 heures hebdomadaires et 8 heures par jour) pour le/la stagiaire en raison d'une demi-journée par semaine accordée pour le travail personnel et les cours de la MSTs. Le calendrier précisant les dates des cours sera transmis aux étudiants fin juin 2026;
- confier des tâches variées et caractéristiques du travail social. Le stage encadré doit permettre au/à la stagiaire de se confronter à des situations concrètes sur le terrain;
- conclure un contrat de stage qui correspond aux conditions de la MSTs et s'engager à transmettre une copie du contrat à l'ECG;
- signer la convention de stage établi par l'ECG, pour chaque élève MSTs, en septembre 2026.

Réfèrent/référénte de l'institution qui suivra le/la stagiaire au quotidien :

Nom, prénom:

Tél.: Email :

Profession : depuis (année)

	Diplôme obtenu en	Expérience minimale requise (réalisée en Suisse et dans le domaine du travail social)
<input type="checkbox"/>	Bachelor HETS	1 an à temps plein, ou équivalent à temps partiel
<input type="checkbox"/>	Diplôme ES en travail social	2 ans à temps plein, ou équivalent à temps partiel
<input type="checkbox"/>	Master en enseignement spécialisé Master en éducation précoce spécialisée	1 an à temps plein, ou équivalent à temps partiel
<input type="checkbox"/>	Master en psychologie	4 ans à temps plein, ou équivalent à temps partiel
<input type="checkbox"/>	Autre:	Ces situations doivent être analysées au cas par cas et celles-ci doivent impérativement être validées par la DGESII. Il est conseillé de prévoir les dispositions nécessaires en cas de non-validation.

Employeur/direction responsable de l'institution :

Votre institution a-t-elle signé l'accord de partenariat avec la DGESII (document disponible depuis la rentrée 2025) :

oui non - veuillez prendre contact avec carole.Bommer@edu.ges.ch et/ou malika.dafonseca@etat.ges.ch

Nom, prénom:

Date :

Signature :

Validation du stage par l'ECG

Le stage décrit ci-dessus est conforme aux exigences de la maturité spécialisée travail social. Il est validé par la personne responsable des MSTs, M/Mme

Date : Signature :

Travail de maturité spécialisée (TMsp)

Document écrit qui comprend un **rapport de stage** et une **recherche** sur une problématique en lien avec l'expérience pratique.

Encadrement (sous formes d'entretiens) : référent.e ECG et, ponctuellement, expert.e HETS + cours théoriques placés sous la responsabilité de la HETS et cours de méthodologie de rédaction du TMsp.

Le TMsp et la soutenance sont évalués par le référent ECG et l'expert de la HETS. Le TMsp est réussi lorsque le dossier et la soutenance sont évalués « suffisant ».

L'échec au TMsp implique l'échec à la MSTs.

Inscriptions en MS pour l'année 2026-2027

**Du 16 février au 6 mars 2026, 17h dernier
délai**

**Attention: aucun délai supplémentaire ni
aucune dérogation aux normes d'admission!**

La MS immédiatement après le certificat ?

- La formation menant au certificat de maturité spécialisée s'accomplit immédiatement après l'obtention du certificat d'ECG. Toutefois, une admission en maturité spécialisée **jusqu'à trois ans** après le certificat peut être accordée pour justes motifs (article 4, RECG – C1 10.70).

Report de la formation et responsabilités

- Les élèves non admis dès l'obtention du certificat ECG ou désireux de reporter leur formation ont la responsabilité de se tenir informés des échéances et conditions d'admission à respecter. Il leur appartient de consulter régulièrement le site internet des ECG sur lequel se trouveront toutes les informations nécessaires. Le non-respect du processus d'inscription ou du calendrier ne fera l'objet d'aucune dérogation.

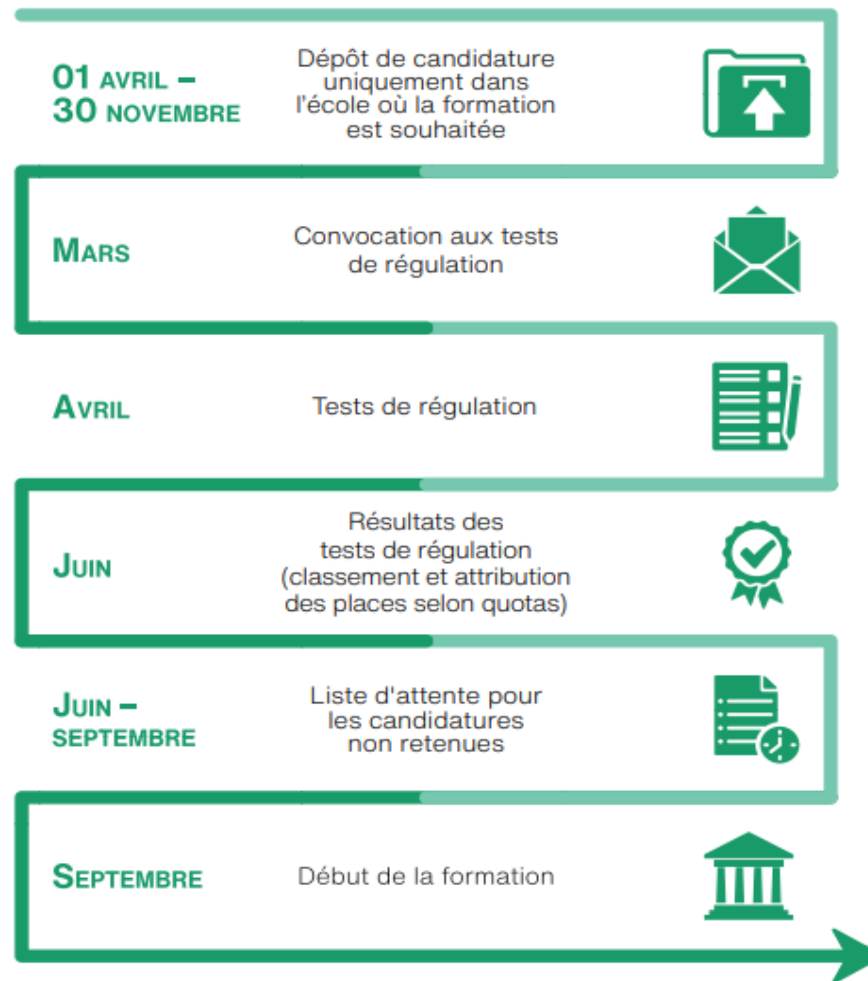
Recommandations

Il est recommandé de prévoir une solution alternative en cas de non admission en maturité spécialisée, par exemple:

- Séjour linguistique,
- Deuxième certificat à l'ECGA,
- Inscription au COPAD.


L'année de maturité spécialisée ne peut être redoublée, ainsi, soyez certain de votre motivation en vous y engageant!

Admission à la HETS



MSTS – échéancier du processus d'inscription

Dès janvier 2026	Recherche des stages (préalable de 4 semaines et encadré de 27 semaines).
Du 16 février au 6 mars 2026 17h dernier délai	Inscription en MSTS
Printemps 2026 (date à confirmer)	Séance d'information à la HETS sur le cursus Bachelor.
Juin 2026	Certificat ECG dans l'OSP travail social, avec une moyenne égale ou supérieure à 4,0 dans l'OSP TS
Mardi 23 juin 2026 Dans chaque ECG	PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES ADMISSIBLES Confirmation d'inscription en MSTS Validation des 4 semaines de stage préalable Dernier délai pour transmettre à l'ECG le formulaire du stage encadré
Entre le 24 et 26 juin 2026	Confirmation de l'admission provisoire en MSTS
Jusqu'au 14 août 2026	Délai pour effectuer les 4 semaines de stage préalable
Mardi 18 août 2026 Dans chaque ECG	PRESENCE OBLIGATOIRE DE TOUS LES ELEVES ADMISSIBLES Dernier délai pour transmettre le document d'évaluation du stage préalable.
Jeudi 27 août 2026 Dans chaque ECG	PRESENCE OBLIGATOIRE DES ÉLÈVES ADMIS Confirmation d'admission définitive en MSTS

A close-up photograph of a person's hands holding a silver smartphone. The person is wearing a dark blue suit jacket over a light blue and white striped shirt. The background is blurred, suggesting an indoor setting.

Contact tout au long de l'année

Joëlle Comte
Doyenne en charge des maturités
spécialisées en Travail social

joelle.comte@edu.ge.ch

022 388 21 19

Des questions ?

